



FEDERATION FRANCAISE DE TIR à L'ARC
Comité Régional PACA
Club : LES ARCHERS DE ST JACQUES

Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en général et
du tir à l'arc en particulier
certificat valable pour les 3 saisons à venir
(voir à la suite les exigences médicales spécifiques au tir à l'arc)

Je soussigné Docteurcertifie avoir pris connaissance
des éléments médicaux nécessaires à la pratique du sport et considère que :

NOM.....Prénom.....

Date de naissance

Ne présente aucune contre indication à la pratique du sport
ainsi qu'en compétition (rayer si non valable)

Le.....

Signature et cachet.

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique et psychique incompatible avec
certaines affections dont il appartiendra au Médecin Examineur d'en juger la valeur :

<u>Contre indications absolues</u>	<u>Contre indications relatives</u>
HTA sévère non stabilisée Angor d'effort Cardiographie sévère Scoliose évolutive Fracture récente Intervention abdominale récente Psychiatrie (laissé à l'appréciation de l'examineur)	Infarctus du myocarde Pneumothorax récidivant Affections aiguës ne permettant pas un effort musculaire en apnée.